tenue sous la présidence de Madame VISEUR-FERRÉ, assisté(e)

de Monsieur GARRIDO et Madame VIARD, Conseillers

En présence de Monsieur QUESSETTE, Rapporteur public

Madame CASTRILLO, Greffière

09 heures 30

01) **DOSSIER N° 2407480** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté 2023-6166 du 7 décembre 2023 en tant qu'il fixe en son article 5 la base de calcul des acomptes pour les dotations relatives au financement des activités de soins de suite et de réadaptation.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS CENTRE GERIATRIQUE DES MINIMES	HOUDART & Associés
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

02) **DOSSIER N° 2407482** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté du 28 décembre 2023 n°2023/6762 fixant les tarifs journaliers de prestations applicables à compter du 1er janvier 2024 pour les activités de soins médicaux et de réadaptation.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS CENTRE GERIATRIQUE DES MINIMES	HOUDART & Associés
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

03) **DOSSIER N° 2407486** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté n°2024-2495 du 23 avril 2024 portant fixation du coefficient relatif aux honoraires des professionnels et auxiliaires médicaux venant moduler la valeur des tarifs nationaux applicables à compter du 1er mars 2024 à l'établissement le Chateau à Cahuzac.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS KORIAN SANTE	MUSSET AVOCATS
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

09 heures 30

04) **DOSSIER N° 2407487** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté n°2024-2452 du 23 avril 2024 portant fixation du coefficient relatif aux honoraires des professionnels et auxiliaires médicaux venant moduler la valeur des tarifs nationaux applicables à compter du 1er mars 2024 à la clinique de Blagnac.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS KORIAN SANTE	MUSSET AVOCATS
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

05) **DOSSIER N° 2407488** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté n°2024-2443 du 23 avril 2024 portant fixation du coefficient relatif aux honoraires des professionnels et auxiliaires médicaux venant moduler la valeur des tarifs nationaux applicables à compter du 1er mars 2024 à la clinique Korian Val de Saune.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS KORIAN SANTE	MUSSET AVOCATS
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

06) **DOSSIER N° 2407489** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté n°2024-2456 du 23 avril 2024 portant fixation du coefficient relatif aux honoraires des professionnels et auxiliaires médicaux venant moduler la valeur des tarifs nationaux applicables à compter du 1er mars 2024 à la clinique SSR Korian Estela.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS KORIAN SANTE	MUSSET AVOCATS
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

09 heures 30

07) **DOSSIER N° 2407491** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté n°2024-2487 du 23 avril 2024 portant fixation du coefficient relatif aux honoraires des professionnels et auxiliaires médicaux venant moduler la valeur des tarifs nationaux applicables à compter du 1er mars 2024 à l'établissement la Solane.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS CLINIQUE DU SOUFFLE LA SOLANE	MUSSET AVOCATS
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

08) **DOSSIER N° 2407492** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté n°2024-2472 du 23 avril 2024 portant fixation du coefficient relatif aux honoraires des professionnels et auxiliaires médicaux venant moduler la valeur des tarifs nationaux applicables à compter du 1er mars 2024 à la clinique du Souffle La Vallonie.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS CLINIQUE DU SOUFFLE LA VALLONIE	MUSSET AVOCATS
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

09) **DOSSIER N° 2407493** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté n°2024-2491 du 23 avril 2024 portant fixation du coefficient relatif aux honoraires des professionnels et auxiliaires médicaux venant moduler la valeur des tarifs nationaux applicables à compter du 1er mars 2024 au centre de Post-Cure Val Pyrène.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS VAL PYRENE	MUSSET AVOCATS
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

09 heures 30

10) **DOSSIER N° 2407494** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Pierre VIARD**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté n°2024-2458 du 23 avril 2024 portant fixation du coefficient relatif aux honoraires des professionnels et auxiliaires médicaux venant moduler la valeur des tarifs nationaux applicables à compter du 1er mars 2024 à la clinique des Pyrénées.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS CENTRE MEDICAL ET CHIRURGICAL DU LANGUEDOC - CMCL	
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	

Arrêté le 29/10/2026

La présidente du tribunal